



## Lettre du Président 31 Décembre 2010

Mesdames et Messieurs les Président(e)s,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- I- Le Conseil National n'a jamais caché que la promotion de la profession, passait par une réforme de ses études et son intégration dans le cadre universitaire. Nous avons mis la barre au niveau Master, non pas pour nous faire plaisir, mais parce que la demande de santé publique, le niveau des savoirs nécessaires, l'élaboration des protocoles et le choix des traitements à mettre en œuvre l'exigeaient.

Madame Annie PODEUR, Directrice de la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) nous a reçus il y a quelques jours et nous a dévoilé le cadre envisagé pour la réforme de nos études. Les Masseurs-Kinésithérapeutes sortiraient au Niveau M1, c'est-à-dire à Bac + 4. Une année supplémentaire, dite d'orientation, pourra être faite pour conduire au Master 2. L'orientation pourra se décliner vers la neurologie, la gérontologie, l'ostéopathie ou l'encadrement, par exemple.

Il s'agit là d'une évolution majeure que nous attendions tous, tant sa nécessité était évidente pour nous tous. Il reste à préciser dans quelle structure universitaire se placera la première année de formation-sélection, et dans quelle filière spécifique ou non, se situera la masso-kinésithérapie. Car, au-delà du diplôme d'exercice, la masso-kinésithérapie doit se doter d'un corps d'enseignants chercheurs pour assurer une production scientifique qui forme le socle de la pratique fondée sur la preuve (Evidence Based Praticce), et par corollaire la base des recommandations et des références de la Haute Autorité en Santé (HAS). Ordre, syndicats, associations savantes, chacun a amené ses forces et ses compétences dans l'obtention de cette réforme. Nous adressons, aux uns et aux autres, nos remerciements et notre reconnaissance.

- II- Plusieurs décisions importantes ont été prises par le dernier Conseil National de l'année :
- ✓ Un deuxième versement, correspondant au montant de la totalité de l'harmonisation, a été effectué pour toutes les structures éligibles. Le contrôle de gestion sera effectué à posteriori, dans les premiers mois de 2011. Le CNO a ainsi souhaité que la gestion des derniers mois de l'année 2010, se passe-dans la sérénité.
  - ✓ Le dépôt des budgets prévisionnels, tel que prévu par la loi, est prorogé jusqu'au 31 janvier, dernier délai. Ils ne pourront être fondés que sur le niveau des produits et recettes 2010, et par conséquent, être équilibrés.
  - ✓ Le Conseil National a décidé l'adoption d'un niveau minimal d'indemnisation. L'indemnisation des Conseillers sera donc fixée entre le seuil minimal et le plafond, en respectant la dotation budgétaire de la structure.
  - ✓ Le montant des cotisations 2010 a été reconduit pour 2011.



- ✓ Enfin, le Conseil National, après avoir consulté la Commission Ostéopathie, va publier sa doctrine concernant le masseur-kinésithérapeute-ostéopathe, dans les tous prochains jours. (Vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance de ce texte sur Intranet).
- III- 2011 sera sans doute l'année charnière qui ouvrira vers le processus Licence-Master-Doctorat (LMD) et l'accès en première intention. Cependant, dans un premier temps, cet accès se gagnera par la mise en place de protocoles de collaboration interdisciplinaires, auprès des ARS. Il faut que nous les développiions d'urgence dans trois domaines clés : la bronchiolite du nourrisson, la petite traumatologie et la gérontologie-dépendance.

Parallèlement, le Conseil National va contribuer à la mise en place du Collège des Bonnes Pratiques et reconnaître les premières qualifications en application du règlement prévu par le code de déontologie.

Enfin, tout porte à croire que 2011 verra la sortie du décret sur l'inscription automatique de nos confrères salariés ainsi que sur l'organisation des sections des assurances sociales (SAS). Si l'on y ajoute, les différentes élections pour le renouvellement des Conseils et des Chambres Disciplinaires, 2011 sera une année d'une exceptionnelle densité.

Merci pour le travail commun qui a permis à l'Ordre d'être écouté et, semble t'il, entendu. Continuons à œuvrer ensemble pour que l'année 2011 soit l'année de la Kinésithérapie.

A tous, au nom du Conseil national et en mon nom personnel, j'adresse mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite.

Confraternellement,

**René COURATIER**  
*Président du Conseil National*

